

Metz, le 28 janvier 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'Unité Police de l'Eau
à

Monsieur le Maire

Mairie

**1, rue du 4 Décembre
57510 GUEBENHOUSE**

Affaire suivie par : **Vincent HENNEL**
Tél : 03.87.28.30.87
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

OBJET : Dossier de déclaration concernant la régularisation de plans d'eau de pisciculture – Commune de Guebenhouse (57510).
Courrier de non-opposition.

RÉF. : /

P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Régularisation de plans d'eau de pisciculture – Commune de Guebenhouse (57510).

Ce dossier a été déposé par : Monsieur Francis RAPHAEL domicilié 1, rue Guillaume Apollinaire à BEHREN-LES-FORBACH

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2020-00404, en date du 28 janvier 2021,
- une copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération, en date du 28 janvier 2021.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, une copie du récépissé de déclaration précité.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de la publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER

